

**4 Économie**

**Réduction du train de vie de l'Etat**

**Une thérapie de choc pour dégager des économies**

**Maxime Serge MIHIN-DOU**

Libreville/Gabon

*Accablé par une crise économique "sans lendemain" et pressé par des bailleurs de fonds, impatients de voir se concrétiser les réformes promises, l'Exécutif n'avait pas d'autres choix que d'imposer immédiatement une cure d'amaigrissement à toute l'administration dans son ensemble. Quitte à provoquer une levée de boucliers chez les partenaires sociaux.*

**POUR** une fois, le gouvernement a pris la mesure réelle de la sévérité de la crise économique nationale et l'urgence de réduire le train de vie de l'Etat. Notamment de toutes ses administrations budgétivores, certaines inutiles ou à l'efficacité toute relative.

Un jour après avoir remis au chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, le rapport final du séminaire de réflexion sur la Task force relatif aux finances publiques, qui s'est tenu durant près d'un mois à huis clos au Cap Esterias, le Conseil des ministres a adopté des mesures d'austérité qui vont certainement faire grincer des dents dans les administrations publiques, chez les partenaires sociaux et autres institutions de la République. Mais qui, au final, vont dégager des économies substantielles, espère-t-on du côté des partenaires techniques et financiers de l'Etat. Pressé par les bailleurs de fonds qui exigent plus de réformes en profondeur pour garantir la réussite du Plan de relance économique (PRE) dont le financement de la 2e tranche est « toujours en négociation », pour ne pas dire au « point



Photo : Presse présidentielle / L'Union

**L'Exécutif annonce une thérapie de choc pour dégager des économies.**

mort », l'Exécutif n'avait pas d'autre choix que de se serrer la ceinture en appliquant une thérapie de choc dont la première victime n'est autre que l'équipe d'Emmanuel Issoze Ngonde III. A peine deux mois après sa composition (4 mai), le Premier ministre devra se séparer de certains membres de son équipe, dans

un remaniement qui devrait intervenir dans les prochains jours. On parle de la suppression de plusieurs postes de ministres délégués et du regroupement de plusieurs fonctions. Outre la réduction de la taille du gouvernement, le Conseil a également annoncé la diminution des effectifs des cabinets du

président de la République, du Premier ministre, des ministres et du secrétaire général du gouvernement. Mais aussi des effectifs des cabinets des autres institutions et des autorités administratives indépendantes. **AUSTÉRITÉ\*** Ainsi par exemple, l'Exécutif a décidé de taper dans le portefeuille des membres des institutions constitutionnelles, avec une réduction de 15 % de leurs traitements. Dans sa quête aux économies de fonctionnement, le gouvernement a pris également la décision d'interdire le recrutement de la main-d'œuvre non permanente et de geler les recrutements en qualité de contractuel hors statut des agents déjà à la retraite. Mais également de suspendre les concours, les mises en stage, les titularisations, avancements et reclassements pour une durée de trois (3) ans, et de procé-

der à un assainissement du fichier de titulaire de fonction pour évaluer le niveau des indemnités indues. Pour couronner le tout, le Conseil a annoncé qu'elle va procéder à un audit général de la masse salariale jugée trop importante par les partenaires techniques et financiers du pays, notamment le Fonds monétaire international. En effet, selon les chiffres officiels de la direction générale de l'Economie et de la Politique fiscale, la masse salariale du secteur public exécutée à fin décembre 2017 s'est établie à 767,6 milliards de francs. Quant à la main-d'œuvre non permanente, elle a coûté près de 50 milliards de francs en 2017. Des postes de dépense trop importants pour une économie quasiment à bout de souffle.

**Projet de Loi de finances rectificative 2018**

**Près de 100 milliards de francs en plus**

**MSM**

Libreville/Gabon

**CE** développement était attendu avec le relèvement du prix du baril de pétrole observé depuis le début de l'année. Avec une hypothèse de départ compris entre 30 et 50 dollars dans le Projet de Loi de finance

initial, le cours du baril de pétrole a aujourd'hui quasiment doublé, pour se situer entre 75 et 80 dollars. Conséquence : le Conseil des ministres a adopté, en sa séance du 21 juin, le Projet de Loi de finances rectificative (PLFR) 2018. Il s'inscrit dans la poursuite de la mise en œuvre du Plan de relance de l'économie (PRE) soutenu par

le Fonds monétaire international (FMI) et appliqué depuis la fin du premier semestre 2017. Ce projet intègre les mesures prioritaires annoncées, dans le discours à la Nation par le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, le 31 décembre 2017. Il prend également en compte les orientations des travaux du séminaire sur la revue

du PRE, ainsi que certaines actions arrêtées dans la Loi de finances initiale. Aussi, pour l'année 2018, les prévisions révisées du cadre macro-économique et budgétaire affichent-elles des opérations budgétaires et de trésorerie équilibrées en ressources et charges à 2.773,2 milliards de FCFA, contre 2.673,8 milliards de FCFA

initialement prévues, soit une hausse de 3,7 % représentant un montant de 99,5 milliards de FCFA, en dépit des ajustements effectués sur les dépenses. Arrêtées préalablement à 1.842,6 milliards de FCFA, les recettes du budget de l'Etat s'établiraient à 1 948,9 milliards de FCFA, soit une augmentation de 106,3 milliards de FCFA.

Les dépenses budgétaires, quant à elles, se chiffrent à 1981,2 milliards de FCFA, contre 2017,7 milliards de FCFA, soit une baisse de 36,5 milliards de FCFA, traduisant les choix opérés en matière d'optimisation de la dépense et la capacité à mobiliser les ressources sur le restant de l'année.

**Infrastructures aéroportuaires**

**Olam prend la gestion de l'aéroport international Léon-Mba**

**Willy NDONG**

Libreville/Gabon

**LE** Conseil des ministres du 21 juin 2018 a officiellement annoncé la cession de la gestion de l'aéroport international Léon-Mba au groupe singapourien Olam, à travers sa filiale "GSEZ Airports". Confiée durant 30 ans au duo français Egis et Aéroport de Marseille-Provence (AMP), cette concession non-renouvelée par les autorités, arrive à terme ce 30 juin 2018. « Pour continuer à garantir

l'entretien et l'exploitation de l'aéroport international de Libreville, le ministre a annoncé au Conseil des ministres, qui l'a adoptée, la cession de la gestion de l'aéroport international de Libreville à la société GSEZ Airports, au terme de la concession actuelle », indique le communiqué du gouvernement. Déjà, en janvier 2018, les autorités gabonaises avaient décidé de ne pas renouveler le contrat de concession, datant de 1988, accordé aux sociétés françaises Egis et Aéroport de Marseille-Provence (AMP). Le directeur gé-



Photo : Ariside Mousavou

**La gestion de l'aéroport international Léon Mba de Libreville désormais confiée à Olam.**

ral de l'Aéroport de Libreville (ADL), Daniel Lefebvre, avait lui-même

officiellement annoncé, au cours d'une réunion à Libreville, le non-renouvelle-

ment du contrat liant son groupe depuis 30 ans à l'Etat gabonais. C'en était trop ! « ADL a reçu de sa tutelle un courrier annonçant que le contrat de concession ne serait pas renouvelé, et qu'il fallait en tirer toutes les conséquences. Depuis cette date, nous nous attelons à rassurer les collaboratrices et collaborateurs car, bien sûr, l'Aéroport de Libreville ne fermera pas le 30 juin à minuit. Il n'en demeure pas moins que le temps passe et celui qui reste avant cette échéance doit rapidement être mis à profit pour préparer la suite que nous es-

pérons toutes et tous, le plus bénéfique pour l'ADL », avait expliqué en son temps le directeur général d'ADL. S'agissant des emplois au sein de l'ancienne entreprise, ADL, une source proche du ministère des Transports nous a déclaré qu'« aucun emploi n'est menacé. Le nouveau repreneur, GSEZ Airports, hérite de la gestion de l'ensemble du patrimoine ainsi que le maintien des salariés qui ont fait de l'aéroport international Léon-Mba une plate-forme aéroportuaire courtisée. Les employés n'ont donc aucun souci à se faire à ce niveau.

CHANGEMENTS	COURS INDICATIFS DES DEVICES EN DATE DU 22/06/2018	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSISERS			
		DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA		en date du	
		XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957			
		USD	1,1538	1USD =	568,519	1 USD	585,574	CAC 40	22/06/2018	5 318,03
		CAD	1,5381	1CAD =	426,472	1 CAD	439,266	DOW JONES	22/06/2018	24 498,64
		JPY	127,5900	1JPY =	5,141	100 JPY	5,295			
		GBP	0,8737	1GBP =	750,781	1 GBP	773,304			
		CHF	1,1496	1CHF =	570,596	100 CHF	587,71			
		ZAR	15,7580	1ZAR =	41,627	100 ZAR	42,88			
		MAD	11,0632	1MAD =	59,292	1 MAD	62,60			
		CNY	7,4977	1CNY =	87,488	1CNY	90,11			
		KES	116,8000	1KES =	5,616	1KES	5,78			

**BRENT (IPE) US Dollars/Baril**  
22 Juin 2018: **73,49**

**Union Gabonaise de Banque**  
SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>